

## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de la susdite municipalité

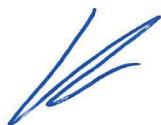
**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, qu'à la séance ordinaire du 20 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires devant être tenues en 2023 :

Mois	Date	Mois	Date
Janvier	17	Juillet	18
Février	21	Août	15
Mars	21	Septembre	19
Avril	18	Octobre	17
Mai	16	Novembre	21
Juin	20	Décembre	19

À moins d'avis contraire, toutes les séances seront tenues à 19 h 30 à la mairie de Saint-Damien, sise au 6850, chemin Montauban.

Notez que les séances sont également tenues par vidéoconférence (TEAMS) et les liens seront disponibles sur le site Internet de la municipalité au [www.st-damien.com/seacuteances-du-conseil.html](http://www.st-damien.com/seacuteances-du-conseil.html).

Donné à Saint-Damien, le 22 décembre 2022



Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier